

PIASA
O N L I V E

ENKI BILAL

La foire aux immortels

MERCREDI 7 OCTOBRE 2026
PIASA



RESPONSABLE DE LA VENTE

Jessica Franceschi
Tél. : +33 1 53 34 12 80
j.franceschi@piasa.fr

ENKI BILAL

La foire aux immortels

Vente N°V2468

Enchérissez sur www.piasa.fr



Voir les lots

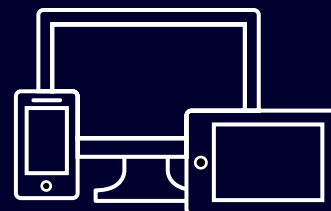
Enchérissez en direct via



Un ordre d'achat



Téléphone



www.piasa.fr

ENKI BILAL

La foire aux immortels

Vente à huis clos : Mercredi 7 octobre 2026 à 15h30

LIEU DE LA VENTE

PIASA, 54 rue de Monceau 75008 Paris

TÉLÉPHONE PENDANT LA VENTE

+33 1 53 34 10 10

EXPOSITION PUBLIQUE

1er oct. 2026 de 14:00 à 18:00

2 oct. 2026 de 10:00 à 18:00

3 oct. 2026 de 11:00 à 18:00

5 oct. 2026 de 10:00 à 18:00

Enchérissez en direct sur www.piasa.fr



Enki Bilal

Né à Belgrade, en ex-Yougoslavie, Enes « Enki » Bilal grandit en France dès l'âge de dix ans. Après avoir réussi le concours d'entrée aux Beaux-Arts de Paris, où il ne reste que quelques semaines, il fait ses débuts dans la bande dessinée au sein du magazine Pilote. Sa rencontre avec le scénariste Pierre Christin débouche sur une collaboration décisive qui donnera naissance à plusieurs récits de politique-fiction, parmi lesquels Les Phalanges de l'ordre noir et Partie de chasse.

À partir des années 80, Bilal prend son plein envol d'auteur complet en signant à la fois le dessin et le scénario de ses albums. Il publie La Foire aux immortels, un chef-d'œuvre fondateur qui révolutionne les codes de la science-fiction. Premier volet de la célèbre Trilogie Nikopol — prolongée par La Femme piège et Froid Équateur —, l'album instaure un univers singulier où se mêlent politique, poésie et mythologie. Dans un Paris futuriste et totalitaire survolé par une pyramide de dieux égyptiens, les destinées du dissident Alcide Nikopol et du dieu Horus s'entremêlent. L'œuvre marque profondément la culture populaire, bénéficiant d'une adaptation cinématographique réalisée par Bilal lui-même (Immortel, ad vitam, 2004) et d'un jeu vidéo (Nikopol : La Mémoire des charbons).

Artiste aux multiples facettes, Enki Bilal ne limite pas son talent au neuvième art. Réalisateur de trois longs-métrages, il conçoit également des affiches, des décors et des costumes pour le cinéma, l'opéra et la danse. Porté par une quête esthétique unique, il résume sa démarche par ces mots : « Je me sens même un peu à contre-courant de moi-même. Ou alors, je suis en avance sur ce qui va se passer. »

Complet et visionnaire, Bilal est une figure majeure de la scène artistique contemporaine. Ses travaux sont exposés dans les plus grands musées et galeries du monde entier, du Musée du Louvre à la Biennale de Venise, en passant par New York, Pékin, Tokyo et Berlin.



La Foire aux immortels

En publiant *La Foire aux immortels* en 1980 dans les pages du magazine *Pilote* puis aux éditions Dargaud, Enki Bilal signe un chef-d'œuvre visionnaire qui bouleverse durablement le paysage de la bande dessinée francophone et internationale. Premier volet de ce qui deviendra la mythique Trilogie Nikopol, poursuivie avec *La Femme piège* (1986) et *Froid Équateur* (1992), cet album marque un tournant capital : celui où Bilal, affranchi de son rôle de dessinateur aux côtés du scénariste Pierre Christin, prend son envol en tant qu'auteur complet en assurant à la fois le scénario et le dessin.

En rompant avec les codes traditionnels de la science-fiction héroïque ou naïve, *La Foire aux immortels* instaure une esthétique et un propos radicalement neufs. L'album projette le lecteur dans un Paris futuriste et dystopique, sous la coupe d'un régime totalitaire et décadent mené par le gouverneur Choublanc. Au-dessus de cette cité fossilisée stagne une mystérieuse pyramide volante abritant les dieux de l'Égypte ancienne, à court de carburant et empêtrés dans leurs propres rivalités névrotiques. C'est dans ce huis clos politique et poétique que se croisent les destinées d'Alcide Nikopol, un dissident humain amnésique revenu de trente ans de congélation spatiale, et d'Horus, un dieu rébellionnaire.

En associant une satire politique grinçante à une poésie mélancolique soutenue par les vers de Baudelaire, Bilal invente une science-fiction adulte, hybride et profondément politique. Son trait novateur, caractérisé par des hachures nerveuses, l'usage pionnier de la peinture, de la gouache et de l'acrylique, ainsi qu'une palette chromatique théâtrale aux dominantes de bleus et de gris, impose une identité visuelle immédiatement reconnaissable. Avec *La Foire aux immortels*, la bande dessinée ne se contente plus de raconter le futur : elle devient un objet d'art à part entière et fait définitivement entrer le 9 art dans la modernité contemporaine.

MES ADVERSAIRES
SONT ARRIVÉS ?

AAAAAH...
MA TÊTE...

ILS SONT LÀ MONSIEUR
LE GOUVERNEUR...

COMBIEN SONT-ILS ?

SEULEMENT
DEUX... LE COMITÉ
DE SÉLECTION
A ÉTÉ TRÈS SE-
VÈRE...

PARFAIT!

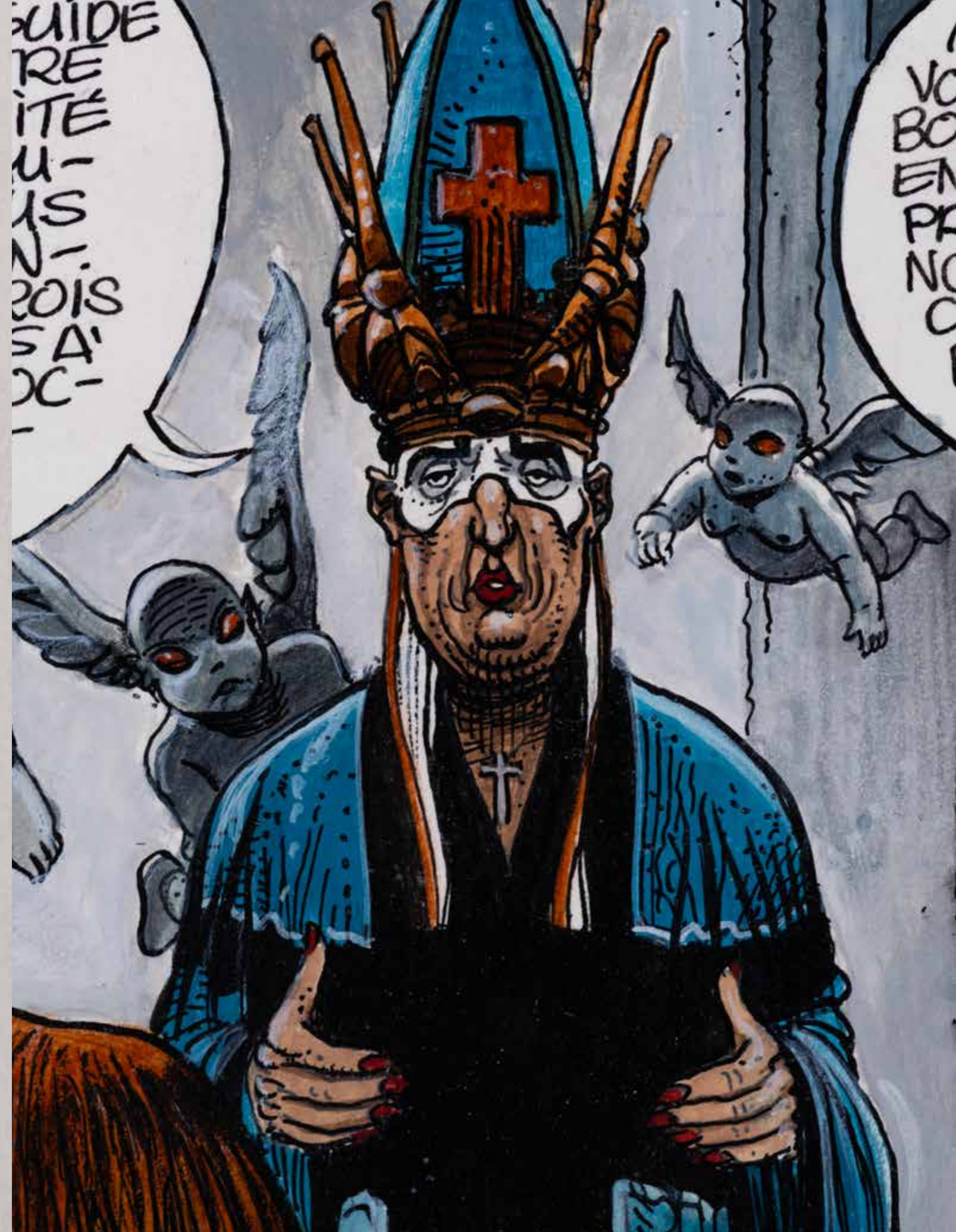


01. Enki Bilal (né en 1951)

La Foire aux immortels – Dargaud, 1980
Planche originale n° 51 à l'encre de Chine et acrylique sur papier pour La Foire aux immortels, histoire prépubliée en janvier 1980 dans le magazine Pilote (n° 68) et publiée en juillet 1980 aux éditions Dargaud, marquant le premier volet de la mythique Trilogie Nikopol. Cette planche aux dominantes bleues figure la scène où Nikopol et Horus, qui s'est intégré dans l'esprit de ce dernier, se rendent à l'église où se déroule la joute électorale. On y retrouve Nikopol, récemment nommé gouverneur après la manipulation hypnotique exercée par Horus sur l'ex-gouverneur Jean-Ferdinand Choublanc, aux côtés de ses adversaires politiques : l'adjutant XB2 et Aurélien Burnoldz-Mortier, l'ancien secrétaire de Choublanc. Contresignée. Une dédicace d'Enki Bilal sera réalisée à l'attention de l'acquéreur. Très bon état général.
43 x 31 cm

40 000 / 45 000 €





02. Enki Bilal (né en 1951)

La Foire aux immortels - Dargaud, 1980
Planche originale n° 52 à l'encre de Chine et acrylique sur papier pour La Foire aux immortels, histoire prépubliée en janvier 1980 dans le magazine Pilote (n° 68) et publiée en juillet 1980 aux éditions Dargaud, marquant le premier volet de la mythique Trilogie Nikopol. Suite directe de la planche 51, cette composition reprend les mêmes harmonies colorées et poursuit l'intrigue alors que les trois candidats aux élections sont présentés par le pape Théodule 1er. On y observe ce dernier entamer sa prière en lévitation, entouré de chérubins qui sont en réalité de petites créatures extraterrestres parasites. Ces figures agissent comme le symbole cynique et absurde d'un régime parodiant l'iconographie religieuse à des fins de manipulation politique. Signée en bas à droite. Une dédicace d'Enki Bilal sera réalisée à l'attention de l'acquéreur. Très bon état général.
40 x 29 cm
35 000 / 45 000 €



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

« *Constituent des ventes aux enchères publiques les ventes faisant intervenir un tiers, agissant comme mandataire du propriétaire ou de son représentant, pour proposer et adjuger un bien au mieux-disant des enchérisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé à son profit ; il est tenu d'en payer le prix. Sauf dispositions particulières et le cas des ventes effectuées dans le cercle purement privé, ces ventes sont ouvertes à toute personne pouvant enchérir et aucune entrave ne peut être portée à la liberté des enchères.* » (Article L.320-2 du Code de commerce)

La Maison de Ventes PIASA est un opérateur de ventes volontaires régi par les dispositions des articles L.321-1 et suivants du Code de commerce. La Maison de Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acheteur. PIASA, en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires, est soumise aux obligations prévues aux articles 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les ventes aux enchères sont soumises aux présentes conditions générales.

AVANT LA VENTE

- Description et présentation des lots

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser et à constater leur état avant la vente aux enchères, notamment pendant les expositions.

PIASA se tient à leur disposition pour leur fournir des rapports de condition sur l'état des lots, en fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente. Les rapports de condition sont disponibles gratuitement, sur demande, pour aider l'acquéreur potentiel à évaluer l'état d'un lot.

L'absence de réserve au catalogue n'implique pas que le lot soit en parfait état de conservation et exempt de restauration ou imperfection quelle qu'elle soit. Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente.

Les informations figurant au catalogue ne sauraient être exhaustives et ne peuvent à elles seules justifier une décision d'enchérir sans inspection personnelle du lot, dès lors que celui-ci a été présenté lors d'une exposition publique. En conséquence, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les lots ayant pu être examinés lors de l'exposition. Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Les couleurs et les nuances peuvent différer sur papier ou à l'écran par rapport à leur présentation lors d'un examen physique. Par ailleurs, PIASA décline toute responsabilité quant aux systèmes électriques des luminaires proposés à la vente, ceux-ci pouvant, selon les cas, ne pas être conformes aux normes en vigueur.

- Estimation

Dans le catalogue, l'estimation figure à la suite de chaque lot. Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication résulte du libre jeu des enchères. L'estimation basse mentionnée dans le catalogue ne peut être inférieure au prix de réserve, et pourra être modifiée jusqu'au moment de la vente. Les estimations ne comprennent aucunes taxes ou frais applicables. Les estimations peuvent être données en plusieurs monnaies. L'arrondie de ces conversions peut entrainer une légère modification des arrondissements légaux.

- Provenance et authenticité

Dans le cadre de la protection des biens culturels PIASA met tout en œuvre dans la mesure de ses moyens pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente. En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la responsabilité éventuelle de PIASA, tenue par une obligation de moyens, ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

L'action en responsabilité civile à l'encontre de la Maison de Ventes se prescrit par 5 ans à compter de l'adjudication ou de la priseé.

PIASA se réserve le droit de retirer le lot avant la vente ou pendant la vente aux enchères s'il y a des doutes sur son authenticité ou sa provenance.

- Indications particulières

Les lots précédés d'un * appartiennent à un actionnaire, un collaborateur ou un expert de la société PIASA. Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies avec toutes les diligences requises, par PIASA et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

PARTICIPATION A LA VENTE

Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de PIASA avant la vente afin de procéder à l'enregistrement de leurs données personnelles. Toute information inexacte

communiquée par l'enchérisseur est de nature à engager sa responsabilité. En participant à nos ventes, les enchérisseurs s'engagent à se conformer strictement à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur au moment de la vente.

Pour une personne physique, son enregistrement nécessite une pièce d'identité en cours de validité avec photo et un justificatif de domicile si son adresse actuelle ne figure pas sur la pièce d'identité.

Pour une société, son enregistrement nécessite en sus un certificat d'immatriculation de moins de trois mois indiquant le nom du représentant légal et son siège social. PIASA pourra également solliciter tout document pertinent mentionnant les bénéficiaires effectifs.

PIASA se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de demander les coordonnées bancaires au nom de l'enchérisseur.

Par ailleurs, PIASA se réserve le droit de ne pas enregistrer un client à la vente si les collaborateurs considèrent que ce client n'apporte pas toutes les garanties pour la sécurité de la transaction.

Plusieurs possibilités s'offrent au client pour enchérir.

- Enchères en salle

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente. Vous devez vous enregistrer en ligne ou en personne au sein de nos locaux 24 heures avant la vente.

- Ordres d'achat

Le client ne pouvant assister à la vente pourra laisser un ordre d'achat. PIASA agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans la maison de vente. La responsabilité de PIASA ne peut être engagée pour un problème de liaison téléphonique ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères téléphoniques.

Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300€.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients mise en place à titre gracieux. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

- Enchères en ligne

PIASA ne peut être responsable en cas de dysfonctionnement quel qu'il soit affectant les plateformes digitales utilisées pour enchérir en ligne même si ce dysfonctionnement affecte la plateforme PIASA LIVE. L'utilisateur doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de chaque plateforme.

- Mandat pour le compte d'un tiers

Tout enchérisseur est réputé agir pour son propre compte, cependant il peut informer au préalable PIASA de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers. PIASA se réserve le droit d'accepter ou de refuser le mandat.

Les demandes d'ordres d'achat et d'enchères téléphoniques peuvent être faites par le biais du formulaire en ligne sur le site www.piasa.fr ou en utilisant le formulaire prévu à cet effet à la fin du catalogue de vente.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

- Le jeu des enchères

Le commissaire-priseur est en droit de faire progresser librement les enchères. Dans le cas où un prix de réserve a été fixé par le vendeur, le commissaire-priseur peut faire porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que ce prix soit atteint.

Les enchères en salle priment sur les enchères online.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur. Après le coup de marteau, le commissaire-priseur ne pourra prendre aucune enchère quelle qu'elle soit.

- La présentation des objets

Les éventuelles modifications aux descriptions du catalogue seront énoncées verbalement pendant la vente et noté au procès-verbal.

PIASA peut utiliser des moyens vidéo pendant la vente aux enchères pour la présentation des objets mis en vente. PIASA ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur de manipulation sur les plateformes (présentation d'un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées).

- Droit de préemption

Conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine, l'État français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente lors des enchères publiques. L'État se trouve alors subrogé au dernier enchérisseur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, et est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. PIASA ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

EXÉCUTION DE LA VENTE

L'adjudication réalise le transfert de propriété. Un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur qui devra les enlever dans les plus brefs délais.

- Paiement

L'article L320-2 du Code de Commerce énonce que le mieux disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé en son profit et est tenu d'en payer le prix au comptant. Le paiement du prix de vente doit être effectué personnellement par l'adjudicataire, sans délai après l'adjudication, au moyen d'un des modes de paiement listés ci-après et émis à son nom. Le règlement du bien, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué en euros.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par carte bancaire uniquement en salle au 54 rue de Monceau 75008 Paris et au garde-meubles de PIASA au 5 Boulevard : VISA et MASTERCARD. (L'American express n'est pas acceptée).
- Par chèque bancaire certifié en euros avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un Kbis datant de moins de 3 mois pour les personnes morales.
- Par virement bancaire en euros :

BANQUE NEUFLIZE OBC, 121 bld Haussmann 75008 Paris
Numéro de Compte International (IBAN)
FR76 3078 8001 0009 0121 9000 289
BIC (Bank Identification Code)
NSMBFRPPXXX

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

4. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de PIASA, pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à PIASA.

5. En espèces :

- Jusqu'à 1000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle, sur présentation d'un passeport et justificatif de domicile.

Aucun paiement fractionné en espèces, combiné avec un autre moyen de paiement pour le solde, ne sera accepté, même si le montant en espèces reste inférieur au plafond autorisé.

En cas d'acquisition de plusieurs lots, et sauf indication contraire expressément formulée par l'acheteur lors du paiement partiel, ce dernier renonce au bénéfice de l'article 1342-10 du Code civil. Il accepte que PIASA impute librement ledit paiement partiel sur les différentes sommes dues, dans l'intérêt commun des parties et afin d'assurer l'efficacité de l'ensemble des ventes conclues.

- Frais acheteur

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

26% HT + TVA au taux en vigueur de 1 à 700.000 €
20% HT + TVA au taux en vigueur de 700.001 € à 4.000.000 €
12% HT + TVA au taux en vigueur au-delà de 4.000.001 €

Le taux de TVA en vigueur est de 20%, à l'exception des livres, auxquels s'applique un taux réduit de 5,5%.

Des frais additionnels (en sus des commissions et taxes mentionnées ci-dessus) seront facturés par PIASA aux adjudicataires ayant enchéri en ligne via des plateformes digitales tierces, autres que PIASA Live. En revanche, aucun frais additionnel (en sus des commissions et taxes mentionnées ci-dessus) ne sera appliqué aux adjudicataires ayant porté leurs enchères en ligne via PIASA Live. Nous recommandons à tous les enchérisseurs de vérifier attentivement les frais applicables en consultant les conditions générales propres à chaque plateforme avant de placer une enchère.

La commission sur le prix d'adjudication, telle que précisée ci-dessus, sera alors majorée comme suit dans les cas suivants :

INVALUABLE

5% HT + TVA au taux en vigueur jusqu'à 5.000 €

4% HT + TVA au taux en vigueur de 5.001 € à 10.000 €

3% HT + TVA au taux en vigueur de 10.001 € à 15.000 €

2% HT + TVA au taux en vigueur de 15.001 € à 20.000 €

1% HT + TVA au taux en vigueur au-delà de 20.001 €

LIVEAUCTIONEERS

5% HT + TVA au taux en vigueur quel que soit le montant adjugé.

DROUOT

1,5% HT + TVA au taux en vigueur quel que soit le montant adjugé.

INTERENCHERES

1,5% HT + TVA au taux en vigueur quel que soit le montant adjugé.

- Régime de la TVA applicable

Les ventes réalisées par PIASA sont soumises aux règles fiscales et douanières en vigueur en France. À ce titre, et sans prétendre à l'exhaustivité, les principes suivants sont rappelés. PIASA étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'Article 297A du CGI, il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la TVA.

Par exception à ce qui précède, les lots dont le numéro est précédé par l'un des symboles suivants **x / x x** ou **z / z z** seront vendus selon le régime général de la TVA, conformément à l'article 83-I de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023. La TVA s'appliquera alors sur la somme du prix d'adjudication

et des frais acheteurs, au taux réduit de 5,5% pour les œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité tels que définis à l'article 98 A de l'annexe III du Code général des impôts, ces lots étant identifiés par les symboles **x** ou **x x**. Elle sera appliquée au taux normal de 20% pour les autres biens, incluant, sans s'y limiter, les bijoux et les montres de moins de 100 ans d'âge ainsi que les multiples, ces lots étant identifiés par les symboles **z** ou **z z**.

Dès lors que le lot vendu est soumis au régime général, les professionnels de l'Union Européenne ayant un numéro de TVA intracommunautaire et fournissant la preuve de l'export des lots de la France vers un autre Etat membre, pourront solliciter le remboursement de la TVA.

- Défaut de paiement

Conformément à l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, PIASA aura mandat d'agir en son nom et pour son compte et pourra :

- soit notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;

- soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur.

PIASA SAS se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales de vente.

À ce sujet, la société de ventes volontaires PIASA est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet, 75016 Paris.

RETRAIT DES LOTS

L'adjudicataire est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires au retrait de ses lots, lequel s'effectue exclusivement à ses frais. Il assume seul la responsabilité de la vérification de leur état, ainsi que de leur emballage, de leur assurance et de leur transport. PIASA décline toute responsabilité à ce titre. La signature du bon de retrait auprès de PIASA vaut acceptation du lot. Aucune réclamation ne sera recevable une fois le bon de retrait signé.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets, pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Tous les achats réglés pourront être enlevés 24 heures après la vente :

AU SEIN DE NOTRE ZONE DE STOCKAGE

5 boulevard Ney 75018 Paris (Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h). L'entrée se fait par le 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris (Niveau -1, zone C-15). Hauteur maximum du camion : 3m90. L'enlèvement des objets se fait sur rendez-vous par mail à l'adresse : piasa-ney@piasa.fr

AU SEIN DE NOS LOCAUX

54 rue de Monceau, 75008 Paris pour récupérer des bijoux. L'enlèvement des bijoux se fait sur rendez-vous auprès du département Bijoux (Contact : Dora Blary | +33 (0)1 53 34 13 30 | d.blary@piasa.fr).

Les lots pourront être gardés à titre gracieux pendant 30 jours. Passé ce délai, des frais de dépôts et d'assurance seront supportés par les acquéreurs au tarif de 30€ HT forfaitaire et 3€ HT par jour calendaire et par lot, 6€ HT par jour calendaire et par lot concernant le mobilier.

Passé 60 jours, PIASA décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, la garantie de PIASA cessera alors de plein droit.

EXPORTATION

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autres pays d'un lot, peut être affectée par les lois du pays dans lequel il est exporté, ou importé. L'exportation de tout bien hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé.

L'exportation de certains objets dans un pays de l'Union Européenne est subordonnée à l'obtention d'un certificat d'exportation délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de 4 mois à compter de sa demande.

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington, a pour effet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot composé ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre etc. peut être restreinte ou interdite.

A titre informatif, le règlement (UE) 2021/2280 de la Commission du 16 décembre 2021 interdit l'exportation en dehors de l'Union Européenne de tout lot contenant un élément en ivoire travaillé, à l'exception des instruments de musique pré-1975.

Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'acheteur de prendre conseil et vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'acheteur, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné.

PIASA peut, sur demande, assister l'acheteur dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches seront conduites aux frais de l'acheteur. Cependant, PIASA ne peut garantir l'obtention que les autorisations seront délivrées. PIASA ne saurait en aucun cas garantir l'obtention des autorisations, lesquelles relèvent exclusivement des autorités compétentes.

En cas de refus ou de retard dans l'obtention du permis, l'acheteur demeure tenu de régler l'intégralité du prix d'achat du lot.

En cas d'exportation d'un lot hors de l'Union européenne, la TVA perçue sur la commission ou sur le prix de vente du lot peut être remboursée à l'adjudicataire, dans les délais légaux, sous réserve de la présentation des documents douaniers justifiant l'exportation du lot concerné.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les dispositions des conditions de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions de vente n'affectera pas la validité des autres dispositions. Les présentes conditions de ventes sont rédigées en français et régies par le droit français. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application des présentes Conditions Générales de Vente seront portés devant les juridictions françaises, compétentes dans le ressort du siège social de PIASA.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

PIASA s'engage à assurer la protection des données personnelles collectées dans le cadre de l'organisation de ses ventes aux enchères publiques. Toute personne souhaitant porter des enchères est invitée à consulter la politique de confidentialité de PIASA, disponible sur son site internet, et à prendre connaissance de l'ensemble de ses droits en la matière. Conformément à la réglementation en vigueur, tout client de PIASA dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PIASA est titulaire des droits de reproduction de l'ensemble du contenu de son catalogue, dont toute reproduction, intégrale ou partielle, est strictement interdite. Par ailleurs, PIASA attire l'attention de ses clients sur le fait que la vente d'un lot n'emporte en aucun cas la cession des droits d'auteur qui y sont attachés.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

“Public auctions are sales which involve the participation of a third party, acting as agent of the owner or his representative, to offer and sell an item of property to the highest bidder at the end of a process of competitive bidding that is open to the public and transparent. The highest bidder acquires the sold item for his own benefit ; he is bound to pay the price. Except where specially provided otherwise or for sales made within a purely private circle, these sales are open to any person able to bid and no restriction may be made on the freedom of bidding.” (Article L 320-2 of the Commercial Code)

The Maison de Ventes (Auction House) PIASA is a public auction operator governed by the provisions of Articles L 321-1 et seq. of the Commercial Code. The Auction House acts as agent of the seller who enters into contract with the buyer. In its capacity as a voluntary sales operator, PIASA is subject to the obligations set out in articles 561-2 et seq. of the French Monetary and Financial Code, with regard to the fight against money laundering and terrorist financing. The auctions are subject to these general terms and conditions.

PRIOR TO THE SALE

1. Description and presentation of the lots

Potential buyers are invited to examine the items that may interest them and to observe their condition prior to the auction, including in particular during exhibitions.

PIASA remains at their disposal to provide reports on the condition of the lots, according to artistic and scientific knowledge at the date of the auction. Condition reports are available free of charge, upon request, to assist the prospective buyer in evaluating the condition of a lot.

The absence of a reserve in the catalog doesn't imply that the lot is perfectly conserved and free of restorations or imperfections of any kind. The lots are sold in the condition in which they are at the time of the sale.

The information contained in the catalogue shall not be considered exhaustive and cannot, on its own, justify a decision to bid without a personal inspection of the Lot, provided that it has been made available during a public viewing. Consequently, no claim will be admissible as of the time of the adjudication, as the lots were available for examination at the exhibition. The dimensions and weights are given for information only. Colors and shades may vary on paper or on screen from their presentation during a physical examination. Furthermore, PIASA accepts no responsibility for the electrical systems of the lighting fixtures offered for sale, as these may, in some cases, not comply with current regulations

2. Appraisal

In the catalog, appraisal appears after each lot. This is only an indication, the hammer price shall result from free bidding. Appraisals may be given in several currencies. The rounding of these conversions may lead to a slight difference compared to laws on rounding. The low estimate mentioned in the catalog cannot be lower than the reserve price, and can be modified until the moment of the sale. Appraisals don't include any applicable taxes or fees.

3. Provenance and authenticity

In the framework of the protection of items of cultural property, PIASA makes all effort within its means to verify the origin of the auctioned lots. In the event of dispute, notably as to the authenticity or origin of the sold items, PIASA, bound by a best efforts obligation, shall only be liable under the express condition of demonstration that it has committed a proven personal wrong.

Any liability claim against the Auction House will be barred after the limitation period of 5 years following the sale or appraisal. PIASA reserves the right to withdraw the lot from auction at any time if there is doubt as to its authenticity or origin.

4. Special indications

The lots preceded by an * belong to a shareholder, employee or expert of PIASA. The information notices contained in the catalogue are drawn up with all due diligence, by PIASA and the expert assisting it where relevant, subject to any notifications, declarations or rectifications announced orally at the time of presentation of the item and set down in the minutes of the sale.

PARTICIPATION TO THE AUCTION

Bidders are invited to present themselves to PIASA SAS before the sale in order to enable their personal details to be registered (an identity document will be requested). The bidder shall be held liable for any inaccurate information they provide. By taking part in our sales, bidders agree to strictly comply with all laws and regulations in force at the time of the sale.

For an individual, registration requires a valid photo identification and proof of address if your current address is not on the identification.

For a company, registration requires, in addition, a certificate of registration less than three months old indicating the name of the legal representative and the registered office. PIASA may also request any relevant document identifying the beneficial owners.

PIASA reserves the right to verify the information provided and to request the bank details in the name of the bidder.

Furthermore, PIASA reserves the right no to register a client for sale if the employees consider that this client does not bring all guarantees for the security of the transaction.

There are several possibilities for buyers to bid.

1. Bidding in the auction room

The usual method of bidding is by being present in the room during the auction. You must register online or in person at our office 24 hours before the sale.

2. Purchase orders

A customer who cannot attend the sale may leave a purchase order. PIASA will act on behalf of the bidder, in accordance with the instructions contained on the purchase order form, and in his or her best interests. The limits in euros indicated on the purchase order correspond to the hammer price and do not include taxes and commissions payable by the buyer. If two purchase orders are identical, priority will go to the first order received.

3. Telephone bidding

PIASA may carry telephone bids on behalf of a potential buyer. The potential buyer must present himself to the auction house in advance. PIASA cannot be held liable for any difficulty in the telephone connection or in the event of error or omission concerning the receipt of telephone bids.

No telephone bids will be accepted for lots where the appraisal is less than €300.

Written purchase orders or telephone bids are facilities that are provided to customers without charge. Neither PIASA nor its employees may be held liable in the event of any error or omission in executing them or failing to execute them.

4. Bid Online

PIASA cannot be held responsible in the event of dysfunction whatsoever affecting the digital platforms used to bid online, even if this malfunction affects the PIASA LIVE platform. The user must read and accept, without reservation, the conditions of use of each platform.

5. Mandate on behalf of a third party

Each bidder is deemed to be acting on his own behalf, however he may inform PIASA in advance that he is acting as agent on behalf of a third party. PIASA reserves the right to accept or refuse the agent's representative status.

Requests for purchase orders and telephone bids may be made using the online form available on the site www.piasa.fr or by using the form provided for this purpose at the end of the auction catalogue.

AUCTION PROCEEDINGS

1. The bids

The auctioneer is freely entitled to proceed with bidding. Bids made in the auction room will take precedence to online bids. In the event that a reserve price has been set by the seller, PIASA may carry bids on behalf of the seller until this price

has been reached. The lower limit of the appraisal stated in the catalogue cannot be lower than the reserve price, and may be modified up to the time of the auction. The winning bidder shall be the highest and final bidder. After the hammer fall, the auctioneer cannot take account of any other bid whatsoever.

2. The presentation of the objects

Any changes to the catalog descriptions will be stated verbally during the sale and noted in the minutes. At the time of the auction, PIASA shall be entitled to shift lots, group or subdivide lots, or withdraw lots from the auction.

PIASA may use video devices during the auction to present the items put up for auction. PIASA shall bear no liability in the event of a handling error (presentation of an item that is different to the one for which bidding is made) or in the event of dysfunction in the platform permitting online bidding.

3. Right of pre-emption

In accordance with the provisions of articles L123-1 and L123-2 of the Code du Patrimoine, amended by the Law of 10 July 2000, the French State has a right of pre-emption over certain works of art sold at public auction. The State will then enter by way of subrogation into the rights of the highest bidder. This right must be exercised immediately after the hammer fall, and confirmed within a period of fifteen days following the sale. PIASA cannot be held liable for the conditions under which pre-emption is exercised by the French State.

ENFORCEMENT OF THE SALE

The announcement of the sale (adjudication) causes transfer of ownership title. A contract of sale is concluded between the seller and the successful bidder.

As of the time of the adjudication, the items shall be the entire responsibility of the buyer who must remove them as soon as possible. He will also have to insure his purchase(s) as soon as the adjudication is pronounced, the whole of the risks, in particular of loss, degradations, theft or others, being from this moment transferred to him.

1. Payment

In accordance with Article L320-2 of the Code du commerce states, the highest bidder acquires the property auctioned in his favor and is required to pay the price cash.

Payment of the sale price must be made personally by the winning bidder, without delay after the auction, by one of the methods of payment listed below and issued in his name.

The winning bidder may pay using the following means:

1. By credit or debit card only in the auction room, 54 rue de Monceau 75008 Paris or at PIASA warehouse, 5 Boulevard Ney 75018 Paris: VISA and MASTERCARD. (American express not accepted)

2. By certified bank cheque in euros with compulsory presentation of a valid identity document, and extract of registration in the trade registry ("Kbis" extract) dating from within the last 3 months for legal entities.

3. By wire transfer in euros:

BANQUE NEUFLIZE OBC, 121 bld Haussmann 75008 Paris
International Bank Account Number (IBAN)

FR76 3078 8001 0009 0121 9000 289

BIC (Bank Identification Code)

NSMBFRPPXXX

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

4. Cheques drawn on a foreign bank will not be authorised except with PIASA's prior agreement. For that purpose, buyers are advised to obtain a letter of credit from their bank for a value approaching their intended purchase price, which they will transmit to PIASA.

5. In cash:

- Up to €1,000 including costs and taxes, where the debtor's tax residence is in France or if acting for the purposes of a professional activity.

- Up to €15,000 including costs and taxes where the debtor proves not being having tax residency

in France and not acting for the purposes of a professional activity, on presentation of a passport and proof of residence.

No split payment in cash, combined with another method of payment for the balance, will be accepted, even if the cash portion remains below the legal limit.

In the event of the purchase of multiple lots, and unless the buyer expressly indicates otherwise at the time of partial payment, they waive the benefit of Article 1342-10 of the French Civil Code. The buyer agrees that PIASA may freely allocate the said partial payment to the various amounts owed, in the common interest of the parties and to ensure the efficiency of all concluded sales.

2. Buyer's selling costs

In addition to the hammer price, the winning bidder must pay the following commission and taxes, per lot and in accordance with the relevant price brackets:

26% excl. VAT + VAT at the applicable rate from
€1 to €700,000

20% excl. VAT + VAT at the applicable rate from
€700,001 to €4,000,000

12 % excl. VAT + VAT at the applicable rate above
€4,000,001

The applicable VAT rate is 20%, except for books, which benefit from a reduced rate of 5.5%.

Additional fees (in addition to the commissions and taxes mentioned above) will be charged by PIASA to successful bidders who placed their bids online via third-party digital platforms, other than PIASA Live. Conversely, no additional fees (beyond the commissions and taxes mentioned above) will be applied to successful bidders who placed their bids online via PIASA Live. We strongly recommend that all bidders carefully review the applicable fees by consulting the terms and conditions specific to each platform before placing a bid.

The commission on the hammer price, as specified above, shall then be increased as follows in the following cases:

INVALUABLE

5% excl. VAT + VAT at the applicable rate up to € 5,000

4% excl. VAT + VAT at the applicable rate from € 5,001 to € 10,000

3% excl. VAT + VAT at the applicable rate from € 10,001 to € 15,000

2% excl. VAT + VAT at the applicable rate from € 15,001 to € 20,000

1% excl. VAT + VAT at the applicable rate over € 20,001

LIVEAUCTIONEERS

5% excl. VAT + VAT at the applicable rate regardless of the hammer price amount.

DROUOT

1.5% excl. VAT plus VAT at the applicable rate, regardless of the hammer price, for all other sales.

INTERENCHERES

1.5% excl. VAT + VAT at the applicable rate, regardless of the hammer price.

3. Applicable VAT regime

Sales conducted by PIASA are subject to the tax and customs regulations in force in France. Accordingly, and without claiming to be exhaustive, the following principles are recalled. No document showing VAT will be issued, as the company is subject to the margin system provided for Article 297 A of the CGL.

By way of exception to the foregoing, lots whose number is preceded by one of the following symbols **x/xx** or **z/zz** will be sold under the general VAT regime, in accordance with Article 83-1 of Law No. 2023-1322 of 29 December 2023. VAT will then be applied to the sum of the hammer price and

the buyer's premium, at the reduced rate of 5.5% for works of art, collectors' items or antiques as defined in Article 98 A of Annex III of the French General Tax Code, these lots being identified by the symbols **x** or **xx**. It will be applied at the standard rate of 20% for other goods, including, but not limited to, jewelry, watches less than 100 years old, and multiples, these lots being identified by the symbols **z** or **zz**.

Where the lot sold is subject to the general VAT regime, professionals within the European Union holding an intra-Community VAT number and providing proof of the export of the lots from France to another Member State, may request a refund of the VAT.

4. Payment default

In accordance with Article L 321-14 of the Code du Commerce, in the event of failure to pay by the winning bidder, after notice summoning payment has been sent to the buyer by registered letter with return receipt requested and remains without effect, the item shall be re-auctioned on the seller's request; if the seller does not express this request within three months following the sale, PIASA shall be empowered to act in his name and on his behalf and may:

- either notify the winning bidder of the automatic rescission of the sale, without prejudice to any damages that may be claimed.

The defaulting winning bidder will remain liable to pay the auction costs ;

- or pursue the enforcement of the sale and payment of the hammer price and auction costs, for its own benefit and/or on behalf of the seller.

PIASA SAS reserves the right to exclude any winning bidder who fails to pay, or who does not comply with these general terms and conditions of auction, from any future auctions.

In this respect, the PIASA auction house is a member of the central registry for auctioneers for the prevention of non-payment (Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs) with which payment incidents may be registered. The rights of access, rectification and opposition on legitimate grounds may be exercised by the debtor in question by contacting Symev, 15 rue Freycinet, 75016 Paris.

TAKING DELIVERY OF LOTS

The buyer is responsible for making all necessary arrangements for the collection of their lots, which must be carried out entirely at their own expense. They bear sole responsibility for checking the condition of the lots, as well as for their packing, insurance, and transport. PIASA accepts no liability in this regard.

The signing of the collection form at PIASA constitutes acceptance of the lot. No claims will be accepted once the collection form has been signed. No items will be given to the purchasers before the payment of the totality of the sums due. In the case of payment by cheque or bank transfer, the delivery of the objects may be deferred until the amount has been cashed. In this case, the deposit fees are at the expense of the purchasers.

All paid items can be collected 24 hours after the sale at our storage site:

IN OUR STORAGE AREA

5 boulevard Ney 75018 Paris (Open from 9- am to 12 pm and 2pm to 5pm) . Entrance via 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris (Level -1, zone C-15) . Maximum height of vehicles: 3.90m. Withdrawal of the items is done appointment by e-mail: piasa-ney@piasa.fr

IN OUR AUCTION HOUSE

54 rue de Monceau, 75008 Paris to collect jewelry. The removal of jewels is done by appointment by mail directly with the Jewelry Department (Contact: Dora Blary | +33 (0)1 53 34 13 30 | d.blary@piasa.fr) .

Items will be kept free of charge for 30 days. Thereafter the purchaser will be charged storage and insurance costs at the rate of €30 + tax, and €3 + tax, per day and per lot and €6 + tax per day and per lot concerning the furniture. Past 60 days, PIASA assumes no liability for any damages that may occur to the lot, it being no longer covered by PIASA's insurance.

EXPORTS

The export out of France or the import into another country of a lot may be affected by the laws of the country in which it is exported, or imported. The export of any lot from France or the import into another country may be subject to one or more export or import authorisations. Local laws may prevent the buyer from importing a lot or may prevent him selling a lot in the country the buyer import it into.

The export of certain items to a country of the European Union requires an export certificate issued by the competent departments of the Ministry of Culture within a maximum period of 4 months following the application.

The international regulations of 3 March 1973, known as the Washington Convention (Convention on International Trade of Endangered Species, CITES), have the effect of protecting specimens and species threatened with extinction. The export or import of any lot made of or containing any part (whatever the percentage) of ivory, tortoiseshell, crocodile skin, rhinoceros horn, whalebone, certain species of coral, rosewood etc. may be restricted or prohibited.

It is the buyer's sole responsibility to take advice and meeting the requirements of any laws or regulations which apply to exporting or importing any lot, prior to bidding. In some cases, the lot concerned may only be shipped along with an independent scientific confirmation of species and/or age of the specimen concerned, which will be issued at the expense of the buyer.

The Commission Regulation (EU) 2021/2280 of December 16, 2021 prohibits the export outside the European Union of any lot containing a worked ivory component, with the exception of pre-1975 musical instruments.

PIASA can, on request, assist the buyer in obtaining the required licenses and independent scientific confirmation. This proceeding will be carried out at the buyer's expense. However, PIASA cannot guarantee that the buyer will get the appropriate license.

However, PIASA cannot guarantee that the necessary authorizations will be granted. PIASA cannot under any circumstances guarantee the issuance of such authorizations, which fall exclusively within the competence of the relevant authorities.

In the event of refusal or delay in obtaining the permit, the buyer remains liable to pay the full purchase price of the lot. Such a refusal or delay shall not allow for late payment or cancellation of the sale. Transportation of the lots shall be made at the expense and entirely under the responsibility of the winning bidder. The sale is made for payment with immediate value and in euros.

In the event of the export of a lot outside the European Union, the VAT collected on the commission or on the sale price of the lot, may be refunded to the buyer within the statutory time limits, subject to the presentation of customs documents evidencing the export of the lot concerned.

GOVERNING LAW AND JURISDICTION

All of the provisions of the terms and conditions of auction are independent of one another. The nullity of any one of the terms and conditions cannot cause any of the other terms and conditions of auction to be inapplicable. These terms and conditions of auction are drafted in French and governed by French law. Any dispute concerning the interpretation or application of these General Terms and Conditions of Auction shall be brought before the competent French courts of the judicial district in which the registered offices of PIASA are located.

PERSONAL DATA PROTECTION

PIASA is committed to ensuring the protection of personal data collected in connection with the organization of its public auctions. Any person wishing to place a bid is invited to consult PIASA's privacy policy, available on its website, and to familiarize themselves with their full rights in this regard. In accordance with applicable regulations, all PIASA clients have the right to access, rectify, and object to the processing of their personal data.

INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS

PIASA holds the reproduction rights to all content in its catalogue, and any reproduction, whether in whole or in part, is strictly prohibited. Furthermore, PIASA draws its clients' attention to the fact that the sale of a lot in no way implies the transfer of any associated copyright.

ENKI BILAL
LA FOIRE AUX IMMORTELS

Mercredi 7 octobre 2026 à 15h30
October 7th, 2026 at 3:30PM
PIASA
54 rue de Monceau 75008 Paris
Fax : + 33 1 53 34 10 11

- ORDRE D'ACHAT | ABSENTEE BID
- ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE | BIDDING BY TELEPHONE

Nom et prénom | Name & First Name:

Adresse | Address:

Téléphone | Telephone:

Portable | Cellphone:

Téléphone pendant la vente | Telephone during the sale:

E-mail/Fax | E-mail/Fax:

Banque | Bank:

Personne à contacter | Person to contact:

Adresse | Address:

Téléphone | Telephone:

Numéro du compte | Account number:

Code banque | Bank code:

Code guichet | Branch code:

Joindre obligatoirement un RIB ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité).
Please enclose your bank details and a copy of your identity card or your passport.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omission dans leur exécution comme en cas de non exécution de ceux-ci.
Absentee and telephone bidding are services offered to clients. Neither PIASA nor its staff can accept liability for any errors or omissions that may occur in carrying out these services.

Les demandes d'enchères téléphoniques doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.
Ce service est offert pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500€.
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins. This service is offered for the lots with a low estimate above 500€.

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT LOT DESCRIPTION	LIMITE EN € LIMIT IN €

J'ai pris connaissance des conditions générales, informations et avis imprimés dans le catalogue et accepte d'être lié(e) par leur contenu ainsi que par toute modification pouvant leur être apportée, soit par avis affiché dans la salle de vente, soit par annonce faite avant ou pendant la vente. Je vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel, aux limites en euros, les lots que j'ai désignés ci-contre (les limites ne comprenant pas les frais à la charge de l'acheteur).
I have read the terms and conditions of sale as printed in the catalogue and agree to be bound by their contents as well as by any modifications that may be made to them, indicated either by notice in the saleroom or as announced before or during the sale. Please bid on my behalf up to the limit stipulated in euros, for the lot(s) designated opposite (exclusive of buyer's premium).

Date:

Signature obligatoire | Signature obligatory:

COMPTABILITÉ

ACHETEURS
Gaëlle Le Dréau
Tél. : +33 1 53 34 10 17
g.ledreau@piasa.fr

VENDEURS
Odile de Coudenhove
Tél. : +33 1 53 34 12 85
o.decoudenhove@piasa.fr

DÉPÔT ET STOCKAGE

Pour les résidents belges :
Sur RDV du lundi au jeudi de 9h à 17h
Embelco
Woluwelaan 147
1831 Diegem, Belgique
Tel: +32 2 725 09 69

Pour les résidents hors-Belgique :
Sur RDV du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h
5 boulevard Ney 75 018 Paris
Tel. : +33 1 40 34 88 83
Entrée par :
215 rue d'Aubervilliers
75 018 Paris

Matthieu Guiard
m.guiard@piasa.fr
Milène Sanches
m.sanches@piasa.fr
Amine Hajji
a.hajji@piasa.fr
Namisse Sahnoune
n.sahnoune@piasa.fr
Nassim Ammiche
n.ammiche@piasa.fr

COMMUNICATION
MARKETING
DIGITAL

Directeur
Romain Monteaux-Sarmiento
r.monteaux@piasa.fr

Responsable Communication
Jonathan Dureisseix
Tél. : +33 1 53 34 12 36
j.dureisseix@piasa.fr

Assistante Communication et Digital
Jade Otormin
Tél. : +33 1 53 34 12 88
j.otormin@piasa.fr

Assistante Communication et Digital
Gaëlle Refloc'h
Tél. : +33 1 53 34 10 15
g.refloch@piasa.fr

DÉPARTEMENTS

ART MODERNE ET CONTEMPORAIN
Directrice
Florence Latieule
Tél. : +33 1 53 34 10 03
f.latieule@piasa.fr

Directrice adjointe
Laura Wilmotte-Koufopandelis
Tél. : +33 1 53 34 13 27
l.wilmotte@piasa.fr

Catalogueuse
Gabrielle de Soye
Tél. : +33 1 53 34 12 39
g.desoye@piasa.fr

Responsable de ventes
Louise Herail
Tél. : +33 1 53 34 10 02
l.herail@piasa.fr

Responsable de ventes
Mathilde Missio
Tél. : +33 1 53 34 10 18
m.missio@piasa.fr

ART MODERNE ET CONTEMPORAIN BELGE
Directrice
Sabine Mund
Tél. : +32 496 469 654
s.mund@piasa.fr

ARTS DÉCORATIFS DU XX^e SIÈCLE ET DESIGN - PARIS
Directeur
Frédéric Chambre
f.chambre@piasa.fr

Directrice adjointe
Marine Sanjou
m.sanjou@piasa.fr
Tél. : +33 1 53 34 10 19

Directrice adjointe
Leslie Marson
l.marson@piasa.fr
Tél. : +33 1 53 34 10 06

Directeur adjoint
Paul Viguiier
Tél. : +33 1 45 44 43 54
p.viguiier@piasa.fr

Responsable de ventes
Melanie Steen
Tél. : + 33 1 53 34 12 80
m.steen@piasa.fr

Responsable de ventes
Valentin Costa
Tél. : + 33 1 45 44 43 53
v.costa@piasa.fr

Responsable de ventes
Antoinette Schneider
Tél. : + 33 1 45 44 12 71
a.schneider@piasa.fr

ARTS DÉCORATIFS DU XX^e SIÈCLE ET DESIGN - BRUXELLES

Valentine Roelants du Vivier
Tél. : +32 478 488 492
v.roelants@piasa.fr

MOBILIER OBJETS D'ART
ARGENTERIE
HAUTE-ÉPOQUE
TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS
TIMBRES
VENTES GÉNÉRALISTES
INVENTAIRES
Tél. : +33 1 53 34 10 10

BIJOUX ET MONTRES
Spécialiste sénior
Véronique Tajan
Tél. : +33 1 53 34 12 89
Tél. : +33 6 75 37 82 70
v.tajan@piasa.fr

Spécialiste sénior
Dora Blary
Tél. : +33 1 53 34 13 30
d.blary@piasa.fr

VENTES DIGITALES ONLIVE
Jessica Franceschi
Tél. : + 33 1 53 34 12 80
j.franceschi@piasa.fr

PIASA
BELGIQUE

BUREAU DE REPRÉSENTATION EN BELGIQUE
Co-Directrice
Sabine Mund
Tél. : +32 496 469 654
s.mund@piasa.fr

Co-Directrice
Valentine Roelants du Vivier
Tél. : +32 478 488 492
v.roelants@piasa.fr

Consultant
Thierry Belenger
Tél. : +32 475 984 038
thierry.belenger@me.com

PIASA S.A.

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Marie Filippi

VICE-PRÉSIDENT ASSOCIÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Frédéric Chambre

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Fabien Béjean-Leibenson

SECRETARIAT
Laurence Dussart
Tél. : +33 1 53 34 12 87
l.dussart@piasa.fr

SERVICE JURIDIQUE
Laetitia Merendon
Tél. : +33 1 53 34 12 81
l.merendon@piasa.fr

PIASA

PIASA
54 rue de Monceau
75 008 Paris

Tél. : +33 1 53 34 10 10
Fax : +33 1 53 34 10 11
contact@piasa.fr
www.piasa.fr

Piasa SA Ventes volontaires aux enchères publiques
agrément n° 2001-020

INVENTAIRES
Frédéric Chambre
est à votre disposition pour estimer vos œuvres ou collections en vue de vente, partage, dation ou assurance.

COMMISSAIRES PRISEURS
Frédéric Chambre
Leslie Marson

CRÉATION ORIGINALE
Mathieu Mermillon

RÉALISATION GRAPHIQUE
Gaëlle Refloc'h, Piasa

PHOTOGRAPHIES
Xavier Defaix
Studio Christian Baraja

PIASA
54 rue de Monceau
75 008 Paris
France

Tél. : +33 1 53 34 10 10
contact@piasa.fr
www.piasa.fr

PIASA SA — Ventes volontaires
aux enchères publiques
agrément n° 2001-020